

# Travail social et contrôle de l'immigration

Journée de réflexion

Mercredi 28 mai 2008 à Paris

Dans la lutte engagée par le gouvernement contre l'immigration illégale, les organismes du secteur social sont de plus en plus ciblés comme un des instruments de la politique du chiffre. On assiste ainsi à la multiplication d'incidents comme des opérations de poursuites de sans-papiers dans des locaux de structures du secteur social, l'intrusion de la police dans ces locaux, des demandes de communication de fichiers par la police ou par les autorités de tutelle, etc.

Face à cela, les professionnels s'inquiètent, s'interrogent sur les obligations qui sont les leurs, sur les possibilités légales qu'ils ont de résister à ces intrusions, sur les moyens de ne pas mettre en danger les publics qu'ils reçoivent et de ne pas être eux-mêmes poursuivis pour aide au séjour irrégulier.

C'est pour analyser ce nouveau contexte et tenter d'y apporter des réponses juridiques que le Gisti s'est associé à l'Anas (association nationale des assistants de service social) et au Journal du droit des jeunes pour proposer cette journée de réflexion.

Journée organisée par le **GISTI** (Groupe d'information et de soutien des immigrés, 3, villa Marcès, 75011 Paris, [www.gisti.org](http://www.gisti.org)), le **Journal du droit des jeunes** (88, rue Philippe de Girard, Boite 152 – 75018 Paris, [www.droitdesjeunes.com](http://www.droitdesjeunes.com)) et l'**ANAS** (Association nationale des assistants de service social, 15, rue de Bruxelles, 75009 Paris, [anas.travail-social.com](http://anas.travail-social.com))

## Programme

**9h** : Accueil des participants

**9h30** : Présentation de la journée, Christophe Daadouch (Gisti)

**9h45-12h30** : Interventions

Introduction à la problématique : problèmes rencontrés dans les institutions du secteur social – Témoignages, ANAS

Témoignages de la salle et questions/réponses

Les pouvoirs de la police, Nathalie Ferré (Gisti)

- les interpellations dans les structures sociales;
- le droit d'intrusion dans les locaux (foyers, CHRS, CADA, etc.).

Débat avec la salle

**14h-17h30** : Interventions

Le délit d'aide au séjour irrégulier, Stéphane Maugendre (Gisti)

- bref historique de la réglementation;
- l'application de ce délit au secteur social.

Les fichiers dans les institutions de travail social : réquisition de fichiers et de dossiers depuis la loi Perben 2, (à déterminer)

Secret professionnel et droit des étrangers, Christophe Daadouch et Jean-Luc Rongé (JDJ).

- les fondamentaux du secret professionnel;
- les travailleurs qui y sont astreints;
- exceptions dans le droit des étrangers.

Débat avec la salle

**17h30** : Clôture de la journée

*Rens. : lieu : Centre Sèvres, 35 bis, rue de Sèvres, 75007 Paris (Métro : Sèvres-Babylone, lignes 10 et 12).*

*Participation aux frais (chèque à joindre au bulletin d'inscription) : inscription : 25 euros, tarif réduit (étudiants - chômeurs) : 12 euros. Gisti – Service formation – tél. 01.43.14.84.82 ou 83 / fax 01.43.14.60.69, e-mail [formation@gisti.org](mailto:formation@gisti.org)*

**gisti**



## Bulletin d'inscription à la journée d'étude

**TRAVAIL SOCIAL ET CONTRÔLE DE L'IMMIGRATION**

**Mercredi 28 mai 2008**

(à retourner accompagné du règlement au Gisti, 3 villa Marcès, 75011 Paris)

NOM..... Prénom.....

Adresse.....

Profession.....

Tél..... Fax.....

e-mail.....

(pour la confirmation d'inscription)

Si vous souhaitez être inscrit sur la liste de diffusion du Gisti, qui permet de recevoir des informations sur les actions et les publications de l'association, cocher cette case

Ci-joint un chèque de 25 euros/12 euros (biffer la mention inutile)